



Présents : Michel LACOUÉ-NEGRE (Président), Jean-Marie GRUEL, Christian RODELLAR, Katia LANGUET, Laurent ARTOLA, Yohan CAMPOS, Yonn HIRIGOYEN, Cyril JOURDA, Simone MIRANDE, Robert PÉRÉ-ESCAMPS, Jean-Claude BASIRICO, Christophe DALOT, Philippe HUSSON, Jérémy MONGIE, Marylis PARTIÉ, Pierre BELLEHIGUE, Adrien REMACLE, Manuel RODRIGUEZ.

Absents : Philippe GAUTIER, Mathieu KHOLER.

Un seul point à l'ordre du jour à traiter en urgence pour ne pas pénaliser le déroulement des compétitions U15.

Rappel des faits :

Lors de sa réunion du 20 janvier 2026, la commission des compétitions jeunes a notamment établi le calendrier de la 2^{ème} phase U15 dont extrait « *Suivant le règlement, Anglet 2 ne peut pas évoluer en Elite. C'est donc la meilleure 4^{ème} équipe qui a été repêchée pour prendre la place. GJ EUSKADI se retrouve ainsi en ELITE* ».

Le GJ Miey de Béarn, 4^{ème} de l'autre poule fait appel auprès de notre commission.

La première journée s'est donc déroulée à l'exception du match de GJ EUSKADI en Elite et GJ MIEY DE BEARN en Excellence dans l'attente de la décision d'appel du District.

La commission départementale d'appel en date du 3 février 2026 décide de modifier la décision de la Commission départementale des compétitions jeunes : Le GJ MIEY DE BÉARN accède au championnat Elite, le GJ EUSKADI reste au niveau Excellence

Le GJ EUSKADI interjette appel à son tour auprès de la commission régionale, qui lors de sa réunion du 23 février, « *Infirmes la décision de la Commission Départementale d'Appel du District des Pyrénées Atlantiques et déclare l'équipe du club du GJ EUSKADI comme étant celle accédant au Championnat U15 Élite en remplacement de l'équipe B du club d'ANGLET GENETS FOOT* ». Et poursuit son compte rendu « *Néanmoins, au regard de la situation dans laquelle se retrouve aujourd'hui le club du GJ MIEY DE BEARN dû notamment à l'absence de réglementation claire et précise de la part du District des Pyrénées Atlantiques sur les modalités d'accession au Championnat U15 Élite, la Commission suggère au District des Pyrénées Atlantiques la mise en place exceptionnelle d'une poule à sept (7) équipes pour cette saison* ».

Le Comité de Direction est invité à se prononcer :

1. Application de la décision de la Commission régionale d'Appel : « *Infirmes la décision de la Commission Départementale d'Appel du District des Pyrénées Atlantiques et déclare l'équipe du club du GJ EUSKADI comme étant celle accédant au Championnat U15 Élite en remplacement de l'équipe B du club d'ANGLET GENETS FOOT* ». sans tenir compte des suggestions.

Dans ce cas, maintien de la journée 2 ce week-end en U15 Elite et Excellence et seuls deux matches reportés de la 1^{ère} journée sont à programmer.



COMITÉ DE DIRECTION

RÉUNION DÉMATÉRIALISÉE DU VENDREDI 27 FÉVRIER 2026

PAGE 2/2

2. La Commission Régionale d'Appel, souligne que le Comité de Direction est en droit de décider et d'accorder au GJ MIEY DE BEARN le droit d'évoluer en championnat U15 Elite, ce qui implique d'avoir une poule à 7 équipes.

Le fait de passer à une poule de 7 équipes oblige :

- Le report des matches de ce week-end
- Refaire un calendrier sachant que 14 dates sont nécessaires en championnat (il en reste 15 en comptant les jours fériés et les vacances scolaires) + la coupe pour les clubs qualifiés
- Quid des sanctions et amendes de la journée 1 ?
- Aucun desiderata des clubs ne pourra être pris en compte (poule de 8 au lieu de poule de 6)

Comme évoqué ci-dessus et pour être en phase avec nos possibilités de décision, un Comité de Direction dématérialisé, convoqué en urgence, **confirme à la majorité** (aucun contre et quatre abstentions) la composition des divisions pour la 2^{ème} phase U15 telle que prévue par la commission des compétitions jeunes: **de GJ EUSKADI en Elite et GJ MIEY DE BEARN en Excellence.**

Le Secrétaire Général,

C. RODELLAR

Le Président,

M. LACOUÉ-NEGRE